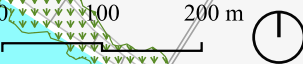


Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le 23/07/2025
ID : 081-200066124-20250707-151_2025-DE



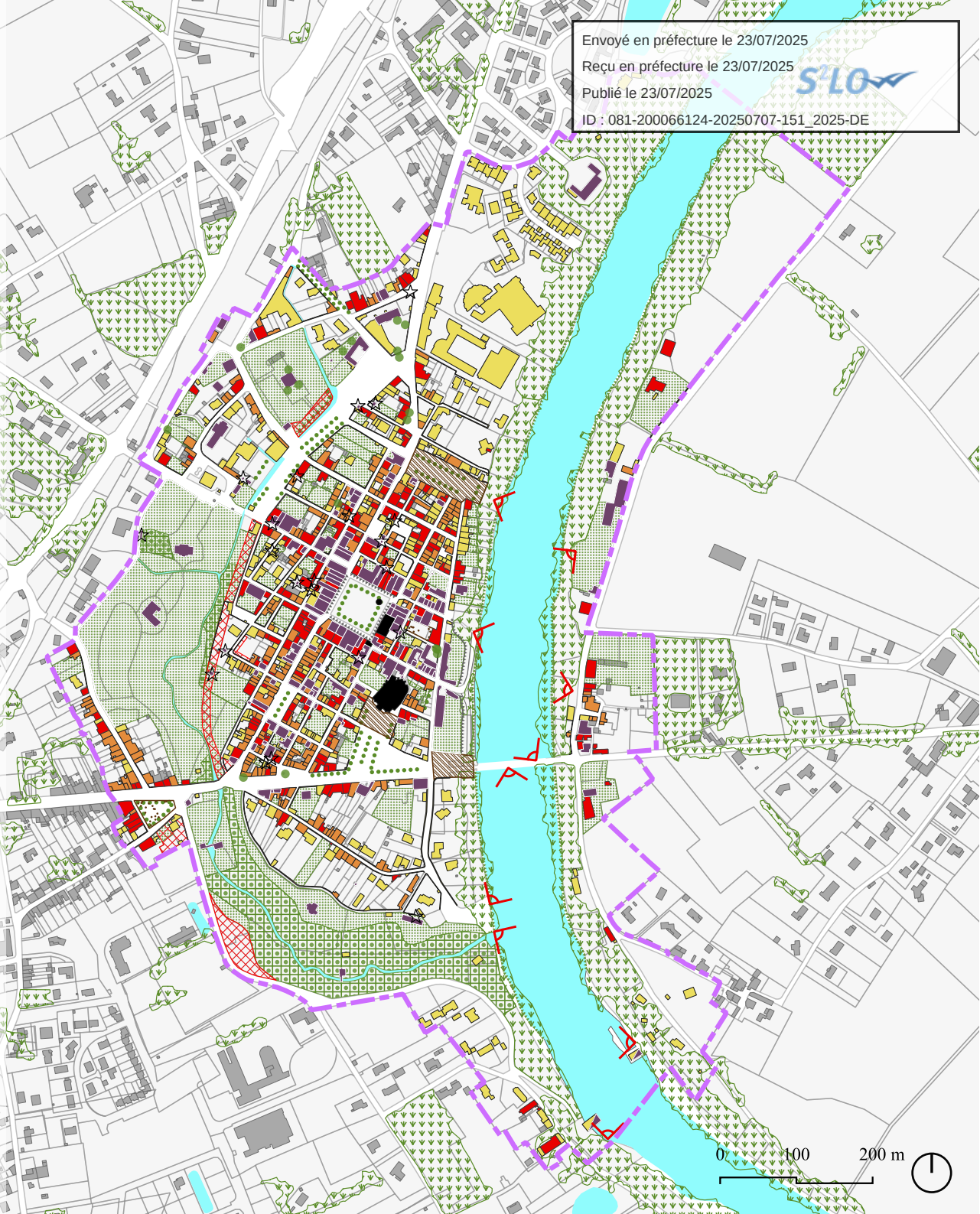
PLAN DE PROTECTION (NORME NATIONALE)

- PÉRIMÈTRE SPR/PVAP
- IMMEUBLE CLASSÉ OU INSCRIT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
- IMMEUBLE BÂTI DONT LES PARTIES EXTERIEURES SONT PROTÉGÉES
- MUR DE SOUTÈNEMENT, REMPART, MUR DE CLOTURE
- ÉLÉMENT EXTÉRIEUR PARTICULIER
- SÉQUENCE, COMPOSITION, ORDONNANCE ARCHITECTURALE OU URBAINE
- SÉQUENCE NATURELLE
- ESPACE BOISÉ CLASSÉ
- PARC OU JARDIN DE PLEINE TERRE
- ESPACE LIBRE À DOMINANTE VÉGÉTALE
- SÉQUENCE, COMPOSITION OU ORDONNANCE VÉGÉTALE D'ENSEMBLE
- ARBRE REMARQUABLE OU AUTRE ÉLÉMENT NATUREL
- PLACE, COURS OU AUTRE ESPACE LIBRE À DOMINANTE MINÉRALE
- COURS D'EAU
- POINT D'EAU OU SOURCE
- IMMEUBLE BÂTI POUVANT ÊTRE CONSERVÉ, AMÉLIORÉ, DÉMOLI OU REMPLACÉ
- ESPACE VERT À CRÉER OU REQUALIFIER
- PLACE, COUR OU AUTRE ESPACE LIBRE À DOMINANTE MINÉRALE À CRÉER OU À REQUALIFIER
- EMBLEMES RÉSERVÉS
- POINT DE VUE, PERSPECTIVE À PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR



PLAN DE PROTECTION (DÉTAILLÉ)

-  PÉRIMÈTRE SPR/PVAP
-  MONUMENT HISTORIQUE
-  VALEUR PATRIMONIALE REMARQUABLE
-  VALEUR PATRIMONIALE INTERESSANTE
-  PARTICIPE À L'ENSEMBLE URBAIN
-  SANS CARACTÈRE PATRIMONIAL
-  MUR DE SOUTÈNEMENT, REMPART, MUR DE CLOTURE
-  ÉLÉMENT EXTÉRIEUR PARTICULIER
-  SÉQUENCE, COMPOSITION, ORDONNANCE ARCHITECTURALE OU URBAINE
-  SÉQUENCE NATURELLE
-  ESPACE BOISÉ CLASSÉ
-  PARC OU JARDIN DE PLEINE TERRE
-  ESPACE LIBRE À DOMINANTE VÉGÉTALE
-  SÉQUENCE, COMPOSITION OU ORDONNANCE VÉGÉTALE D'ENSEMBLE
-  ARBRE REMARQUABLE OU AUTRE ÉLÉMENT NATUREL
-  PLACE, COURS OU AUTRE ESPACE LIBRE À DOMINANTE MINÉRALE
-  COURS D'EAU
-  POINT D'EAU OU SOURCE
-  ESPACE VERT À CRÉER OU REQUALIFIER
-  PLACE, COUR OU AUTRE ESPACE LIBRE À DOMINANTE MINÉRALE À CRÉER OU À REQUALIFIER
-  EMPLACEMENTS RÉSERVÉS
-  POINT DE VUE, PERSPECTIVE À PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR
-  NON VUS



PLAN DE PROTECTION (ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES)

-  PÉRIMÈTRE SPR/PVAP
-  MONUMENT HISTORIQUE
-  IMMEUBLE BÂTI DONT LES PARTIES EXTÉRIEURES SONT PROTÉGÉES
-  MUR DE SOUTÈNEMENT, REMPART, MUR DE CLOTURE
-  SÉQUENCE, COMPOSITION, ORDONNANCE ARCHITECTURALE OU URBAINE
-  SÉQUENCE NATURELLE
-  COURS D'EAU
-  ENDUIT PIQUETÉ AU SARMENT DE VIGNE
-  PAN DE BOIS SIMPLE
-  PAN DE BOIS AVEC ENCORBELLEMENT
-  PAN DE BOIS AVEC ENCORBELLEMENT ET TRACES DE DOUBLE ENCORBELLEMENT
-  PONTETS
-  ANDRONE
-  PIGEONNIER
-  SOLEILHO OU MIRANDE
-  PPRI
-  PPRN MOUVEMENT DE TERRAIN ZONES D'INTERDICTION ET DE PRÉCAUTION
-  ZONES À POTENTIELS DE PROJETS

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le 23/07/2025

ID : 081-200066124-20250707-151_2025-DE

S²LOW

0 100 200 m

